

AVIS AU PUBLIC (projet antennes à Kopstal)

Le public est informé que la réunion d'information concernant le projet de construction d'un mât destiné à l'installation d'antennes de télécommunication sur la parcelle cadastrale inscrite sous le numéro 787/3010, section A de KOPSTAL, du 15 octobre 2024 est reportée pour les raisons qui suivent ci-dessous. Une nouvelle date sera communiquée dès que possible.

Le ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité vient de demander au maître d'ouvrage, à savoir Proximus Luxembourg Infrastructure SARL, une étude environnementale complémentaire. Cette étude respectivement son évaluation n'a pas encore mené à des conclusions définitives, de sorte que le ministère précité est, à l'heure actuelle, dans l'incapacité de se prononcer.

Comme toutefois nous considérons que ces conclusions sont primordiales à l'information du public et à la prise de décision subséquente, nous préférons reporter la réunion prévue pour mardi jusqu'à ce que nous disposions de toutes les informations nécessaires.

Il va de soi qu'aucune décision ne sera prise entre-temps.

Par ailleurs, et conformément à la loi modifiée du 14 septembre 2018 relative à une administration transparente et ouverte, les citoyens ont pleinement le droit d'accéder aux informations contenues dans ce dossier. Ainsi, nous publierons, dès réception, les avis et prises de position qui nous seront transmis.

Kopstal, le 11 octobre 2024

Le collège des bourgmestre et échevins